

Municipalité de

ST FERDINAND



ISSN 1499-9382

INFORMATIONS
MUNICIPALES

Vol. 10 - No. 1
août 2010

Clin d'œil aux bénévoles de St-Ferdinand

Le conseil municipal de St-Ferdinand tient à remercier et à féliciter chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent dans notre village en faisant du bénévolat que ce soit dans des organismes, loisirs, activités, assistance ou tout autre domaine, sans les nommer, de peur d'en oublier, car vous êtes nombreux. Vous faites chacun et chacune un travail remarquable. Votre dévouement et votre générosité rendent un grand service à notre communauté. Nous serions impressionnés de savoir combien il y a de personnes qui agissent en tant que bénévoles et aussi de cumuler combien d'heures ces gens travaillent. Toute société a besoin de bénévolat et vous, vous êtes la réussite de notre village. On vous apprécie beaucoup, c'est nous tous qui en bénéficions.

Bravo pour votre implication et continuez votre beau travail!

97 dons de sang pour Héma-Québec



L'objectif de 90 donateurs a été atteint et 97 donneurs se sont présentés lors de la collecte du 19 août 2010 pour le conseil 9149 des Chevaliers de Colomb de St-Ferdinand et le Club Nouveau Départ. On aperçoit sur la photo, Mme Lise Fréchette et Mme Lise Carrier du Club Nouveau Départ et Messieurs Fernand Cantin, René Bouchard du conseil 9149 et Alphédor Tardif, grand responsable de la collecte et Mme Josée Brassard de Héma-Québec entourent le donneur M. Yves Gagnon



**Prochaine réunion
du conseil municipal
de St-Ferdinand**

**mardi, le 7 septembre 2010
à 19h00 à la salle du conseil**

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsables du bulletin : Bernard Barlow et Renée Vigneault

Collaboratrices : Sylvie Tardif et Michèle Lacroix

Conception et mise en page : Gérard Lessard

Impression : Imprimerie Fillion enr.

Tirage : 1000 copies

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2010

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2010

Formation Albatros

Pour accompagner les personnes
en fin de vie



Offerte à Plessisville à compter du
8 septembre 2009. Durée: 12 semaines.

Cours basés sur la connaissance de soi
et l'approvisionnement du deuil et de la mort.

Pour information et inscription:

Johanne : 819-362-8723

LES GRANDS EXCÈS DE VITESSE : **FREINONS LA VITESSE EXCESSIVE**

La conduite à haute vitesse est un fléau sur notre réseau routier et elle constitue une des principales causes de collisions. Dans le but d'améliorer le bilan routier et la sécurité sur nos routes, des sanctions plus sévères ont été mises en place afin d'enrayer les grands excès de vitesse.

Qu'est-ce qu'un grand excès de vitesse?

Vous commettez un grand excès de vitesse si vous dépassez :

- v de 40 km/h ou plus la limite de vitesse permise dans une zone de 60km/h ou moins;
- v de 50 km/h ou plus la limite de vitesse permise dans une zone de plus de 60 km/h et d'au plus 90 km/h;
- v de 60 km/h ou plus la limite de vitesse permise dans une zone de 100 km/h.

La personne qui commet un grand excès de vitesse est passible d'une amende égale au double de celle prévue, soit d'une amende allant de 350 \$ à plus de 1100\$. Cette amende sera par ailleurs portée au triple, si au cours des 10 années précédant la déclaration de culpabilité la personne a fait l'objet de plus de deux déclarations de culpabilité pour un grand excès de vitesse.

Par exemple, si un conducteur circule à une vitesse de 95 km/h dans une zone où la limite de vitesse permise est de 50 km/h, le montant total de l'amende sera de 528\$ et entraînera l'accumulation de 6 points d'inaptitude pour une première infraction, si vous êtes déclaré coupable.

Le législateur a également prévue de **nouvelles sanctions** dans le Code de la sécurité routière aux contrevenants de ce type d'infraction.

Il s'agit de **la suspension immédiate de votre permis de conduire**. Dès la première infraction, les policiers procéderont à la suspension immédiate de votre permis pour une période de 7 jours. En cas de récidive survenue dans les 10 ans suivant une déclaration de culpabilité, votre permis de conduire sera suspendu sur-le-champ pour une période de 30 jours.

De plus, **la saisie immédiate de votre véhicule** pour une période de 30 jours s'ajoute aux sanctions prévues par la loi si vous en êtes à votre deuxième infraction qui se sont produites dans une zone de 60 km/h ou moins.

Finalement, des sanctions plus sévères sont prévues pour les infractions subséquentes.

Pour plus d'information, consultez le site internet de la Société de l'assurance automobile du Québec au : www.saaq.gouv.qc.ca.

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous!

Pour toutes questions au sujet de la sécurité routière, vous pouvez contacter le poste de la Sûreté du Québec qui vous dessert.

RÉSEAU D'AQUEDUC

**ATTENTION – IMPORTANT
– ATTENTION –**

CE MESSAGE S'ADRESSE **À TOUS CEUX AYANT** **UN COMPTEUR** **D'EAU POTABLE**

Nous avons une perte d'eau dans le réseau et nous vous demandons votre collaboration afin de régler le problème.

Allez près de votre compteur d'eau installé normalement au sous-sol et écoutez. Si vous entendez un sifflement ou un bruit anormal ou si vous n'êtes pas certain d'entendre un bruit irrégulier, **VEUILLEZ APPELER AU (418) 428-3380 ET LAISSEZ VOTRE NOM, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE** sur le répondeur. Dès que possible, nous irons faire une vérification. La collaboration de tous est importante. **MERCI!**

La voirie municipale

Résumé de certaines décisions du conseil

Ce résumé n'est pas le procès-verbal des délibérations du conseil, c'est un compte rendu sans plus.

Adoption du règlement no 2010-102 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Vente d'un tracteur à pelouse à Murielle Roberge pour 127 \$.

Achat d'une remorque fermée chez Thetford Autos et V.R. au montant de 4 973.27 \$ (taxes incluses).

Résolution décrétant des travaux de construction de l'accès par la route 165 et de la nouvelle rue en régie interne.

Mandat à Ecce-Terra arpenteurs-géomètres de Thetford Mines pour piqueter l'accès de la route 165 à la nouvelle rue, la nouvelle rue et le rond de virée.

Demande de soumissions sur invitation pour des travaux de traitement de surface pour une partie du rang 6 Sud et une partie du rang 10 Sud auprès de Franroc, division Sintra inc. et Construction & Pavage Portneuf inc.

Résolution d'appui à Luc Lamontagne auprès de la CPTAQ.

Émission de 9 permis de rénovation, 2 permis d'agrandissement, 3 bâtiments secondaires, 1 système d'épuration, 1 certificat d'autorisation et 1 bâtiment agricole.

Approbation des comptes du mois de juillet pour un montant de 300 869.82 \$.

ENTRETIEN DES TERRAINS VACANTS Secteur ex-Bernierville

L'article 7.7.2, paragraphe 2 du règlement de zonage no 211 de l'ex-municipalité de Bernierville stipule que l'herbe haute en bordure de la voie publique doit être coupée au moins deux fois durant l'été (en juin et en août) sur une bande de quinze mètres de profondeur.

Les propriétaires de terrains vacants situés sur le territoire de l'ex-Bernierville sont priés de se conformer à cette directive.

Merci de votre collaboration.

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale • Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télexcopieur : 418-428-9724

Courriel : info@municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h00 à 16h30

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

La Chorale Do-Mi-Sol vous attend pour faire partie de son équipe.

Les activités de la chorale se déroulent à tous les mercredis à 19h00 à la salle Communautaire.

Les membres (hommes et dames) de la chorale vous attendent et seront heureux de vous accueillir pour chanter, fraterniser, et ce, deux heures par semaine...

Pour info : Louise Lemay au 418-428-3321



La Sûreté du Québec vous informe



C'est déjà le retour de l'automne avec tout ce que ça implique au niveau de la rentrée scolaire puis de la fête de l'Halloween pour les enfants. Pour certains, ce sera encore le temps de faire de belles balades en bicyclette et pour d'autres, de faire la récolte de leurs plantations. Ce qui m'amène donc à vous parler succinctement de ces divers sujets.

D'abord, lors de la rentrée scolaire, les policiers seront présents pour faire la promotion de la sécurité dans le transport scolaire et pour faire des opérations en sécurité routière pour faire respecter le code de la sécurité routière en ce qui a trait aux infractions reliées au non respect des feux de signalisation des autobus scolaire. Je vous rappelle que, à moins qu'il y ait un terreplein entre les voies de circulation, tous les véhicules doivent s'immobiliser dans les 2 sens de la circulation, même si la chaussée est à 4 voies, lorsque les feux rouges clignotants de l'autobus sont allumés. Les écoliers doivent être très prudents et prendre le temps de bien regarder des 2 côtés avant d'embarquer ou de débarquer de l'autobus.

En collaboration avec vos directions d'école, les policiers en profiteront également pour rappeler aux jeunes enfants les consignes de sécurité pour l'Halloween. Le soir venu, nous effectuerons des patrouilles préventives en partenariat avec votre service d'incendie et d'autres organismes engagés dans la sécurité auprès des jeunes. Il est très important que le parent sache où va son enfant et avec qui il sera. Afin de sécuriser cette activité, il devrait toujours y avoir un adulte responsable pour accompagner un regroupement d'enfant car ils ne doivent surtout pas s'isoler des autres.

Depuis quelques années, plusieurs cyclistes ont optés pour des modèles de bicyclette leur permettant de trouver leurs balades moins fatigantes. Pour ceux qui se sont munis d'une bicyclette assistée ou d'un cyclomoteur électrique, il est important de respecter les règles s'y rattachant. Une bicyclette assistée est une bicyclette munie de pédales et d'un moteur électrique ne dépassant pas 500 Watts total max (32 km/h max sur terrain plat). Il est interdit de modifier une bicyclette pour y installer un moteur à essence car ça devient un cyclomoteur et celle-ci ne pourra pas rencontrer les normes de construction d'un cyclomoteur. Le conducteur d'une bicyclette assistée doit porter obligatoirement un casque de sécurité (celui d'un vélo avec jugulaire suffit) et ça prend 18 ans pour circuler sur un chemin public sauf si le conducteur mineur est titulaire

d'un permis pour cyclomoteur (14 ans). La bicyclette doit porter une étiquette du fabricant qui identifie son usage. Le conducteur doit respecter les mêmes règles de circulation qu'une automobile mais il doit circuler à l'extrême droite de la chaussée. Un cyclomoteur ou scooter électrique est un véhicule de promenade muni d'un moteur électrique ou d'un moteur à essence d'au plus 50 cm³ et dont la transmission est automatique. La vitesse maximale d'un cyclomoteur ne doit pas dépasser 70 km/h sinon, ça devient une motocyclette et les règles sont différentes (classe de permis de moto, immatriculation, âge d'utilisation, etc.) et les infractions sont nombreuses et coûteuses. Le conducteur doit porter un casque de sécurité (moto) et s'il a moins de 16 ans, il ne peut pas transporter de passager. Ce dernier doit également porter un casque.

Pour ce qui est des récoltes, je faisais allusion à la mariculture. Depuis plusieurs années, en collaboration avec les citoyens de la MRC, nous sommes en mesure d'enlever de la circulation une grande quantité de marihuana. Donc, grâce aux précieuses informations reçues du public, nous nous rendons sur les lieux des plantations de cannabis et nous en faisons la récolte avant que les mariculteurs le fassent. Votre appui nous permet de combattre cette criminalité, de protéger nos jeunes en diminuant l'accessibilité à la drogue et de faire en sorte que notre milieu de vie en soit un où il fait bon vivre. Aidez nous à vous protéger. Appelez nous dès maintenant directement à notre bureau de la MRC de l'Érable au 819-362-1221. Ne craignez rien, votre anonymat est assuré.

J'espère que tous ces renseignements vous seront très utiles. Sur cette maxime de mon cru « Heureux ceux qui auront compris sans se faire sanctionner! », je vous souhaite un très bel automne.

Sgt Onil Label

VIACTIVE

Programme d'activités physiques conçu par
Kino-Québec pour les personnes
de 50 ans et plus

Début : lundi le 20 septembre

**Tous les lundis de 13h30 à 15h00
à la salle communautaire**

Inscriptions : Madeleine Filteau au 418-428-9352

Bougez plus, mangez mieux

FADOQ Club de St-Ferdinand

Soirée de danse

samedi, le 25 septembre 2010 à 20h30

Cours de danse avec Léona Germain à 19h15

à la Salle Communautaire

Orchestre et prix de présence.

Bienvenue à tous

Bibliothèque Onil Garneau

••• Heures d'ouverture •••

lundi de 18h00 à 21h00

mardi de 13h00 à 16h00

mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00

Pour informations supplémentaires

Mme Lucie Lamontagne au 428-9607

<http://www.biblioweb.qc.ca/biblio/49.html>



Le centre internet de Saint-Ferdinand

Accès par la porte du côté, local adjacent

à la bibliothèque au 620 rue Notre-Dame

**Ouvert : Lundi, mercredi, jeudi,
vendredi de 18h00 à 21h00**

Fait partie du réseau des CACI

Les Centres d'Accès Communautaire Internet sont ouverts au public et aux entreprises :

- Pour naviguer, écouter de la musique ou tout simplement profiter des logiciels
- Pour faire de la recherche d'emplois ou de renseignements d'affaires sur Internet,
- Pour s'informer sur une foule de sujets y compris les programmes et services gouvernementaux, pour échanger avec des parents ou amis qui sont au loin et ce, à peu de frais.

Vous êtes intéressés par les ordinateurs....

Vous ne savez pas trop comment les utiliser....

Nous sommes là pour vous aider et vous initier à faire comme les nombreuses personnes qui comme vous étaient intriguées par la technologie de l'informatique.

De l'assistance est disponible sur place et/ou de la formation si vous préférez

Pour information : 418-428-9607 demandez Nicole

<http://cacist-ferdinand.blogspot.com>

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

Le 29 août 2003, le règlement no 2003-33 concernant les animaux entrain en vigueur.

Entre autre, il est édicté et ordonné par ce règlement que constitue une nuisance tout chien : qui cause un dommage à la propriété d'autrui; qui aboie, hurle, gémit ou émet des sons de façon à troubler la tranquillité des personnes qui résident, travaillent ou se trouvent dans le voisinage; qui se trouve sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire de ce terrain; etc.

Quiconque, incluant le gardien d'un chien qui constitue une nuisance, contrevient à ce règlement est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100 \$.

Par respect pour son voisinage, on s'assure que son chien n'aboie pas inutilement et qu'il demeure sur votre propriété. Merci de votre collaboration.

Société d'Horticulture de St-Ferdinand

Joindre l'utile à l'agréable

Conférencier : M. Larry Hodgson

mardi, le 21 septembre 2010

à la Salle Communautaire à 19h00

CÉLÉBRATION DE LA CANONISATION DE FRÈRE ANDRÉ

au Stade Olympique de Montréal

samedi, le 30 octobre 2010

Voyage organisé en autocar de luxe - Prix 79\$

comprenant l'autocar,

un guide accompagnateur, le dîner,

l'entrée au Stade Olympique, taxes et service

Pour informations: Lise Carrier au 418-428-3312 ou Constance Lemay-B. 418-428-3786

Bienvenue à tous!

Cours de Conditionnement Physique

FADOQ Club de St-Ferdinand

Les cours (10) débutent
le 10 septembre à 13h30

Informations et inscriptions :
Laurette au 418-428-3392

Calendrier des activités à St-Ferdinand

mois	date	activité	organisme
Août 2010			
	mardi le 31	Assemblée générale des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère à 19h30
Septembre 2010			
	samedi le 4	Marché public sur le Belvédère à la Marina de 10h00 à 12h00	Info : Diane 418-428-3245
	jeudi le 9	Réunion des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	samedi le 11	Marché public «Vins et fromages» sur le Belvédère à la Marina de 10h00 à 12h00	Info : Diane 418-428-3245
	mardi le 21	Société d'Horticulture - Conférence	Salle Communautaire à 19h00
	mardi le 28	Assemblée générale des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère à 19h30
	samedi le 25	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand Cours de danse à 19h15	Salle Communautaire à 20h30
Octobre 2010			
	jeudi le 14	Réunion des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	Samedi le 9	Souper Spaghetti et soirée - Chevaliers de Colomb	Salle Communautaire à 18h00
	mardi le 19	Société d'Horticulture - Conférence	Salle Communautaire à 19h00
	mardi le 26	Assemblée générale des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère à 19h30
	samedi le 30	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand Cours de danse à 19h15	Salle Communautaire à 20h30
Novembre 2010			
	jeudi le 11	Réunion des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	mardi le 16	Société d'Horticulture - Conférence	Salle Communautaire à 19h00
	samedi le 27	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand Cours de danse à 19h15	Salle Communautaire à 20h30
	mardi le 30	Assemblée générale des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère à 19h30
Décembre 2010			
	jeudi le 9	Souper des Fêtes - Fermières	Salle Communautaire à 18h00
	dimanche le 12	Noël des Enfants - Chevaliers de Colomb	
	mardi le 14	Assemblée générale des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère à 19h30
	Vendredi le 17	Souper et Soirée des Jubilaires - FADOQ Club St-Ferdinand	Salle Communautaire à 20h30

Si vous avez des activités et vous voulez qu'elles soient inscrites, vous appelez au Service des Loisirs au 418-428-3413

Loisirs...

Soccer et Balle-molle

Le Service des Loisirs de Saint-Ferdinand tient à remercier tout ceux qui ce sont impliqués bénévolement comme entraîneurs.

Un gros Merci pour cette magnifique saison aux entraîneurs Daniel Ruel, Steeve Moreau, Diane Vigneault, Martin Giguère et Patrick Tremblay, votre collaboration est grandement appréciée. Merci!

Merci aussi à tous les jeunes qui ont participé.

Cours Spécialisé

Danse Aérobique

avec Émilie Boutin et France Caouette

Les Lundis de 18h30 à 19h30

Au gymnase de l'école Notre-Dame

Coût pour la session de 10 cours : \$ 60.00 ou \$ 8.00 la fois

Inscription sur place à partir de 18h00

ou par téléphone 418-428-9981

Début 13 septembre

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

630A, route 165 - Saint-Ferdinand
jusqu'au 2 septembre

Mercredi = 12h00 à 17h00

Vendredi = 12h00 à 18h00

Samedi = 9h00 à 17h00

Dimanche = 9h00 à 13h00

Demandez votre dépliant à l'écocentre

Location de chaises et de tables

Le Service des Loisirs vous offre de louer pour vos réceptions des chaises au coût de 15 \$ le lot de 100 et des tables au coût de 1\$ par table

Entente concernant les nouveaux arrivants

Le Service de Loisirs de St-Ferdinand offre aux nouveaux arrivants la gratuité pour certaines activités.

Pour savoir si vous êtes admissible à ce forfait, informez-vous auprès du Service de Loisirs.

Information ou suggestions pour les loisirs ?
418-428-3413 laisser un message, merci

Campagne de financement de la Croix-Rouge 2010

Merci à tous les bénévoles et aux
généreux donateurs

*Lise Fréchette
Suzanne Morin*

FADOQ Club de St-Ferdinand

Cours de danse

donnés par Léona Germain,
professeure de danse



Début le 28 septembre à 19h00

à la Salle Communautaire

Inscription : Yvon Lamothe 418-428-9862

Bienvenue à tous